

# Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

## **Quotium Technologies**

Société Anonyme

au capital de 2 643 850 €

84-88 bd de la Mission Marchand

92400 Courbevoie

**Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice 2014**

## **Grant Thornton**

100 rue de Courcelles

75849 Paris Cedex 17

## **Cecaudit International**

16 rue Albert Einstein

77420 Champs-sur-Marne

# Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

## Quotium Technologies

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **I. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale**

### **1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

#### **Conventions conclues avec la société Technologies**

*Personne concernée : Monsieur Michel Tibérini, Président du Conseil d'Administration de Quotium Technologies et Président de Technologies.*

##### ➤ Contrat de bail commercial

Le Conseil d'administration du 16 septembre 2014 a autorisé la prise à bail par votre société d'un local commercial appartenant à la société Technologies, situé à Courbevoie (92400), 84/88 bd de la Mission Marchand. Le bail commercial a été conclu pour une durée de neuf ans commençant à courir à compter du 1er juillet 2014, et venant à la suite du bail précédemment conclu.

Au titre de l'exercice 2014, la charge comptabilisée par votre société s'élève à 163 956 € (dont 105 700 € pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2014 (ancien bail) et 58 256 € pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2014 (nouveau bail). Votre société a versé un dépôt de garantie dont le montant s'élève à 19 419 €.

## **II. Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale**

### **2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**Conventions poursuivies avec la société Technologies**

*Personne concernée : Monsieur Michel Tibérini, Président du Conseil d'Administration de Quotium Technologies et Président de Technologies.*

➤ Convention de prestations comptables, administratives et juridiques

Le Conseil d'administration du 27 juin 2013 a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de prestations comptables, administratives et juridiques entre la société Quotium Technologies et sa société mère, Technologies. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Au titre de cette convention, le produit comptabilisé par votre société s'élève à 20 000 € pour l'exercice 2014.

➤ Contrat de refacturation de frais

Le Conseil d'Administration du 2 janvier 2012 a autorisé la conclusion d'une convention de refacturation de frais entre les sociétés Technologies et Quotium Technologies au titre du coût des surfaces occupées par les salariés de Quotium Technologies, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Cette prestation est calculée sur la base du prix de marché au m<sup>2</sup>.

Au titre de cette convention, la charge comptabilisée par votre société s'élève à 45 732 € pour l'exercice 2014.

➤ Convention d'assistance dans la politique stratégique, commerciale et financière

Le Conseil d'Administration du 27 juin 2013 a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de prestations comptables, administratives et juridiques entre la société Quotium Technologies et sa société mère, Technologies. L'objet de cette convention est la mise en place d'une politique globale de développement entre les deux sociétés, qui partagent des intérêts communs. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Au titre de cette convention, la charge comptabilisée par votre société s'élève à 700 000 € pour l'exercice 2014.

**2.1.1. Conventions poursuivies avec les sociétés ayant des dirigeants communs ou ayant des intérêts indirects**

➤ Conventions de prestations comptables, administratives et juridiques

Le Conseil d'administration du 2 janvier 2012 a autorisé la conclusion de conventions de prestations comptables, administratives et juridiques pour le compte des sociétés ci-dessous. Les contrats ont été conclus pour une durée indéterminée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Pour l'exercice 2014, les montants facturés par votre société au titre de ces conventions s'élèvent à :

Sociétés concernées	Administrateur de Quotium Technologies concerné	Montants facturés par Quotium Technologies
Yachting Motion	Michel Tibérini, représentant de Technologies dans Yachting Motium	5 000 €
Equity Consulting	Michel Tibérini, président d'Equity Consulting	5 000 €

Paris et Champs-sur-Marne, le 29 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
Membre français de Grant Thornton International

  
Pascal Leclerc  
Associé

**Cecaudit International**

  
Caroline Fontaine-Sekalski  
Associée